Maisons des Projets Chers Voisins Pays de Gex

Règlement de fonctionnement

Bienvenue au sein des Maisons des Projets Chers Voisins Pays de Gex ! Afin de cadrer la vie collective au sein des espaces partagés, quelques règles et bonnes pratiques sont à suivre.



Venez à Chers Voisins pour vous faire plaisir ! Les Gestionnaires-Animatrices sont à votre disposition pour recueillir vos besoins / idées et vous aider à les concrétiser collectivement.



Chacun se doit d'accueillir l'autre avec bienveillance. Le café en libre-service peut vous aider à échanger dans un esprit convivial et chaleureux ! Evitez les discussions « à risques » sur les sujets suivants : religion/politique/sexualité/santé.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.



Lieu participatif, la gestion et l'entretien des espaces (salles / cuisine / toilettes et points d'eau) sont à la charge des adhérents.

Le matériel acheté et mis à votre disposition est destiné à une utilisation collective. Si vous apportez un outil / du consommable de chez vous, vous acceptez que tout le monde puisse l'utiliser.



Respectez les règles de sécurité affichées.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux.

Les animaux ne sont pas tolérés.

Lors des temps de convivialité organisé (repas partagé, apéros, atelier cuisine etc.), seuls les bières et le cidre sont autorisés.

L'association Chers Voisins et Récipro-Cité sont dégagées de toute responsabilité en cas d'accident. Elles ne peuvent non plus être tenues pour responsable des objets perdus ou volés.



Respectez les règles/ la charte de fonctionnement propres à l'activité/ au projet auquel vous participez.

Le présent règlement pourra être modifié et amendé en cas de nécessité.

Je m'engage en tant qu'adhérent à respecter le présent règlement.